

Tours, le 22 JAN. 2010

Direction des Ressources Humaines et Financières
MS/MA/DEL2010/01

MODIFICATION DES CIRCUITS FINANCIERS

A compter du 1^{er} février 2010, Madame Isabelle DECOURT est habilitée à signer les engagements de dépenses et à viser les factures, les demandes de remboursement de frais, ..., relevant du Pôle Territoire, Audience et Aide à la décision, dans la limite de 1 500,00 € par acte, et dans la mesure où ces engagements s'inscrivent dans le cadre des crédits budgétaires.

La présente délégation de signature annule et remplace celle en date du 1er février 2006 établie au nom de Monsieur Guy BACULARD.

Le Président,



Roger MAHOUDEAU

Modèle de signature de
Madame Isabelle DECOURT

